



LA MUNICIPALITÉ

Ollon, le 25 mars 2019 / PA

Interpellation relative au développement du réseau 5G sur la Commune d'Ollon

Suite à l'information parue dans le Boyard n° 67 et à l'interpellation citée en titre, déposée lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2019 par Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers BORLAT-Gonthier Muriel, MORET Mélodie, OULEVAY CIOMPI Marie, SCULATI Martine, SCULATI Robert et BAUMANN André, la Municipalité a répondu comme suit aux diverses interrogations qui lui étaient soumises, soit :

La fréquence utilisée par la 5G traverse mal les structures en dur. Dès lors, afin de garantir une bonne couverture du territoire, la multiplication des antennes est nécessaire. En milieu urbain, on parle d'une antenne tous les 100 m. L'antenne prévue dans le Clocher du Temple d'Ollon fait-elle partie d'un plan de déploiement d'autres antennes sur la Commune, si c'est le cas, quelle est l'ampleur de ce déploiement ?

En premier lieu, le Clocher d'Ollon est un emplacement mis à disposition pour un mât d'antenne afin de limiter les nuisances visuelles d'une telle installation sur un toit ou une propriété privée du village d'Ollon, qui par ailleurs est reconnu ISOS sur le plan fédéral.

La Municipalité n'a, à ce jour, pas connaissance du plan de déploiement prévu à Ollon par Swisscom. Cependant, un emplacement est également recherché à Villars, au centre de la station.

Il y a toutefois lieu de relever que, pour l'instant, aucune demande d'autorisation 5G n'a été déposée auprès de la Municipalité pour sa mise à l'enquête.

Selon les dépositaires de l'interpellation, au vu des différents avis d'experts et en tenant compte du principe de précaution, ne devrait-on pas attendre les résultats des différentes études scientifiques en cours ainsi que les recommandations de la Confédération avant de permettre le déploiement de cette technologie sur notre Commune ?

Vu qu'aucune autorisation n'a à ce jour été donnée, la Municipalité approuve la proposition de moratoire jusqu'à connaissance des décisions fédérales.

Les applications futures de la 5G sur la Commune d'Ollon sont-elles à ce point indispensables et urgentes qu'il n'est pas envisageable de tenir compte du principe de précaution avant de s'engager dans cette technologie ?

La Municipalité n'a ni les compétences et encore moins les connaissances pour déterminer s'il y a urgence quant à l'installation de cette nouvelle technologie. Cependant, elle vous invite à vous référer à la réponse à la question n° 2 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire :

Ph. Amevet